



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°39 du : 06 décembre 2023
Délibération n° : 2023.014
Page 1 sur 2

**Objet : Politiques de Pays : Nos territoires d'abord.**

Par suite d'une convocation en date du 29 novembre 2023, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la salle de réunion de la SPL Eau Service Haute Durance le 06 décembre 2023 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais – 3/5 Voix</b>			
Arnaud MURGIA	<i>Absent</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	<i>Excusée</i>	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS-GENOUX	<i>Absente</i>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	<b>Présent</b>	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<b>Présent</b>	Marine MICHEL	<b>Présente</b>
<b>Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix</b>			
Dominique MOULIN	<b>Présent</b>	Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Michel MOURONT	<b>Présent</b>	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
<b>Communauté de communes du Pays des Écrins – 1/2 voix</b>			
Alice PRUD'HOMME	<b>Présente</b>	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>	Marcel CHAUD	<i>Absent</i>

\*\*\*

Vu

La délibération n°21-163, du 23 avril 2021 du Conseil régional approuvant le Plan Climat régional « Gardons une COP d'avance » ;

La délibération n° 21-638, du 17 décembre 2021 du Conseil régional approuvant les principes fondateurs de la future politique contractuelle régionale ;

La délibération n°22-5 du 25 février 2022 du Conseil régional approuvant les nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique contractuelle régionale « Nos territoires d'abord » ;

La délibération n°23-0282 du 23 juin 2023 du Conseil régional relative au contrat « Nos territoires d'abord ».

**CONSIDERANT**

Que les politiques de Pays sont des leviers importants pour les financements des projets du territoire ;

Qu'à travers le Contrat Nos territoires d'abord, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Cette nouvelle génération de contrat doit permettre de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale ;



<b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON</b>
<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS</b>
<b>Conseil syndical n°39 du : 06 décembre 2023</b>
<b>Délibération n° : 2023.014</b>
Page 2 sur 2

**Objet : Politiques de Pays : Nos territoires d'abord.**

Que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, territoire de projet, est le périmètre le plus cohérent pour mener ce contrat aussi bien d'un point de vue stratégique qu'opérationnel ;

Que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est chef de file du contrat « Nos territoires d'abord » ;

Que la thématique du contrat « Nos territoires d'abord » est en parfaite adéquation avec l'axe prioritaire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras qu'est la transition écologique.

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :**

Nombre de membres en exercice		11		Nombre de suffrages		6	
Nombre de membres présents		6		Nombres de membres représentés		0	
Nombre de suffrages exprimés				6			
Pour	6	Contre	0	Abstention	0		

**LE CONSEIL SYNDICAL**

Autorise le Président ou son représentant, à signer le contrat « Nos territoires d'abord » et à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions et actes en lien avec cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,  
Pierre LEROY

